

FRANÇOISE JORDAN

publicité, des négociations avec les syndicats, au moment même où il s'apprête à mener une politique d'immigration plus « sélective » (et « rentable »), au moindre coût, et soumettant les migrants à un contrôle policier accru ? Les discussions s'engagent sur les aspects « sociaux » de la migration (logement, formalités administratives, législation sociale), mais rien n'avance sur le droit syndical, et les libertés publiques (droit d'association, etc.).

★

Ne pas se battre « pour » les travailleurs migrants — mais leur laisser le moyen de faire leur chemin avec ou dans les organisations de travailleurs — implique pour celles-ci une véritable « révolution culturelle » à tous les niveaux :

— resituer toutes les revendications dans le cadre international et développer les liaisons effectives entre organisations de travailleurs de différents pays (et cela autrement que par les « appareils »), afin de prendre enfin acte de la réalité supranationale des intérêts capitalistes ;

— partir davantage des réalités concrètes vécues par les travailleurs à la base (et des multiples formes linguistiques et culturelles dans lesquelles elles s'expriment) ;

— accepter la pluralité des formes d'organisation (on a vu par exemple, lors de la récente grève de Penarroya à Lyon, les immigrés refuser la notion d'adhésion individuelle à un syndicat) : accepter que les travailleurs migrants créent et expriment leurs modes propres d'organisation, c'est remettre en cause le fonctionnement actuel des « appareils » et donner le pouvoir à l'imagination.

Françoise JORDAN.

## Travailleurs immigrés service social et lutte syndicale

PAR FRANÇOISE JORDAN

DEPUIS quelques années, un nouveau problème social devient à la mode : celui que pose la présence en France de plusieurs millions de travailleurs migrants étrangers. Cette réalité suscite la littérature la plus variée ; des associations se créent tous les jours ; chaque paroisse, chaque maison de jeunes veut avoir sa réalisation en faveur des travailleurs migrants.

Faire de cette question un problème « social », revient à en faire une préoccupation marginale. D'ailleurs, l'opinion publique est tout à fait manipulée dans ce sens. Pour ne citer qu'un exemple, il y a quelques temps, une revue para-officielle du département des Hauts-de-Seine présentait au public un dossier sur le Paris de l'an 2 000. Plusieurs pages décrivaient les réalisations prévues (R.E.R., complexe de La Défense...). En finale, une page évoquait les « charges » pesant sur le département et présentait une photo de bidonville. Bien entendu, tout laissait supposer au lecteur que les familles présentes dans les bidonvilles n'avaient absolument aucun rapport avec les travailleurs algériens ou portugais qui creusent le métro ou élèvent ces fameuses « tours » de l'avenir. C'est l'image que le pouvoir veut donner de l'immigration : on fait apparaître sa charge pour masquer sa réalité économique d'exploitation.

Le système capitaliste d'exploitation du travail a généralement développé le secteur « social » dans une perspective de réparation et d'humanisation, qui ne mette surtout pas en danger le système lui-même. Ainsi, de façon habituelle, parler

« social », ce n'est pas toucher aux conditions de travail (hygiène, sécurité, cadences, droit d'expression...), mais parler d'équipements, trop souvent orientés vers les femmes et les enfants.

En ce qui concerne les travailleurs migrants, il est frappant de constater, que c'est l'ensemble de la population et des organisations (familiales, syndicales ou politiques) qui semble tomber finalement dans ce piège du « social ».

Les gens au pouvoir n'ignorent pas cependant la réalité économique et politique des migrations et les profits qu'on peut en tirer. Les citations ne manquent pas...

*La présence de cette immigration donne à notre économie plus de souplesse, s'agissant de gens très mobiles, acceptant de changer d'entreprise, de région, et le cas échéant de devenir des chômeurs indemnisés. L'immigration est encore fructueuse dans la mesure où elle permet à notre pays d'économiser une partie des frais d'éducation (assumés par le pays d'origine), et de mieux équilibrer les charges de la nation : jeunes, les immigrés apportent souvent plus de cotisations qu'ils ne reçoivent de prestation. (L'usine Nouvelle, 26-3-70.)*

*Ceux-ci sont, d'autre part, la seule catégorie de la population qui rapporte plus à la Sécurité sociale qu'elle ne lui coûte, malgré certains cas de maladie : leurs dépenses de santé sont minimales en raison de leur jeunesse, et la Sécurité Sociale n'est garantie à leur famille que si elle réside en France, ce qui n'est pas en général le cas. De plus, ces ouvriers payent la cotisation pour la retraite, mais la moitié d'entre eux quittent notre Pays avant d'avoir l'ancienneté nécessaire pour pouvoir y prétendre... en occupant des emplois délaissés par la main-d'œuvre nationale, [l'immigration] permet une promotion de celle-ci qui se dirige vers des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés...*

*En fait ces travailleurs migrants, lorsqu'ils ne font pas venir leur famille, ce qui est le cas général, et lorsqu'ils ne restent que quelques années en France, apportent à l'économie de notre Pays une contribution supérieure aux salaires qu'ils perçoivent. (Lettre du Préfet de la Hte-Vienne aux Industriels du département, 30-11-70.)*

Les pays d'émigration constituent des réservoirs de main-d'œuvre potentielle qu'on peut faire jouer sans difficulté, par les mécanismes de délivrance des autorisations de travail. Pour pouvoir maintenir cette politique, les pouvoirs en place cherchent à se faire des alliés dans la population. Pour que ce système d'exploitation puisse continuer à fonctionner sans

pour obtenir le droit aux étrangers de partager les mêmes conditions de vie aliénées ?

Le conseil d'administration du F.A.S. s'étonnait hypocritement que les familles étrangères acceptent avec difficulté le relogement dans des appartements dont les loyers leurs paraissent excessifs et la localisation trop éloignée de leur lieu de travail... Serait-ce là « inadaptation » — ou saine réaction au moment de se voir imposer de nouvelles contraintes ? Dans quel type de société vivons-nous, pour que tout regroupement de personnes vivant différemment soit perçu comme une agression, un danger, la menace d'un ghetto ? Est-ce que la volonté égalitariste qui meut certains groupes ne masque pas la crainte de la différence et du changement ?

Dernièrement, lors d'une réunion organisée sur les problèmes de l'emploi, des tracts avaient été distribués largement par les syndicats dans une localité de banlieue. Rien dans ces tracts ne signalait la situation des travailleurs migrants. Interrogé sur ce point, un militant chevronné répondait : le patronat veut nous diviser. Il n'y a qu'une classe ouvrière. Parler des étrangers et des Français, c'est déjà admettre la division que nous refusons. Il n'y a qu'un problème de l'emploi, le même pour tous. Cet unitarisme syndical laisse un peu rêveur quand on voit que les dits tracts n'étaient rédigés qu'en français !

Un unitarisme complet n'est-il pas un moyen subtil d'intégrer plus parfaitement les travailleurs migrants à la société française ?

On rétorquera qu'il n'y a qu'un seul capitalisme international et que toute lutte, où qu'elle se déroule, touche aux intérêts du système entier. Cependant, dans la pratique, les batailles se mènent à partir des réalités perçues comme vie concrète par les travailleurs — et jusqu'à présent les travailleurs français n'ont pas réussi à se sentir massivement concernés par la guerre en Angola (et les ventes d'armes françaises !), ou l'engagement des entreprises françaises dans la réalisation du barrage de Cabora-Bassa au Mozambique !

A l'inverse, n'est-ce pas un piège que d'entrer dans des revendications spécifiques — par exemple, se battre pour un « statut » propre, dénoncer l'existence de bidonvilles ? Ce genre de revendications ne reste-t-elle pas marginale, si elle ne s'inscrit pas dans le fil même d'actions menées pour le pouvoir des travailleurs, ou une autre politique d'urbanisation et du logement ?

A ce niveau, on a le sentiment que le pouvoir cherche à mener les syndicats sur son terrain et à en faire les complices de la politique qu'il veut mener. N'est-il pas significatif en effet que le ministère du Travail engage à grand renfort de

la précarité de leur statut juridique en France. Ainsi l'action entreprise, aussi efficace soit-elle au niveau des résultats atteints, reste souvent extérieure aux migrants.

Le seul domaine où les travailleurs étrangers ont un pouvoir effectif, c'est l'entreprise. Si on a « besoin » d'eux, c'est à cause du travail qu'ils fournissent. C'est là qu'ils peuvent réellement exercer un pouvoir de pression, et ils en sont de plus en plus conscients. Un militant étranger l'exprimait récemment : « Si tous les étrangers décidaient de partir trois mois dans leur pays, tous ensemble, qu'est-ce qui se passerait en France ? » En tant que travailleurs, ils sont, bien entendu, soumis à des pressions énormes, mais c'est à partir de ce « pouvoir » qu'ils ont — si fragile soit-il — que toute action doit être entreprise si elle ne veut pas être une action « pour eux » (et, au fond, sans eux, aussi « orientée » soit-elle.) Dans l'automobile, par exemple, il n'y a pas de grève dure sans interruption de la chaîne de montage, et la chaîne de montage ce sont les immigrés. Penser que les migrants puissent obtenir leur place parmi les travailleurs par d'autres voies, c'est penser qu'il suffit de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen pour changer une société.

Prendre tous les problèmes dans cette optique, c'est, par exemple, remettre en cause l'organisation actuelle de l'alphabétisation avec ses moyens dérisoires et son bénévolat, pour l'exiger comme un droit à la formation des travailleurs, sur le temps de travail, et payée. Ce qui ne veut pas dire qu'une fois obtenu ce droit, tout serait résolu. Il faut en effet réaliser qu'en matière d'accueil des migrants en France, toute action dite d'adaptation, qu'elle soit l'œuvre de bénévoles ou de salariés, qu'elle soit financée par le privé ou par le public, est une action de répression culturelle : seule est admise la francisation par l'apprentissage de l'écriture en français, seules sont prévues des classes de rattrapage pour les enfants sans qu'on leur donne les moyens d'acquérir correctement leur langue maternelle, seule est acquis l'apprentissage des modes de vie français sur le type de la famille unicellulaire et individualiste. Le contenu des manuels officiels d'alphabétisation et d'apprentissage du français rappelle curieusement certain refrain : métro, boulot, dodo. Les critères retenus pour l'admission d'une famille étrangère dans un logement H.L.M. sont édifiants. D'ailleurs les programmes de relogement envisagent systématiquement le bidonville comme « anti-social » et le H.L.M. comme l'idéal, mais a-t-on jamais sérieusement réfléchi au fait que, souvent, une famille relogée vient passer son dimanche au bidonville ? Faut-il se battre simplement

heurts, il faut parvenir à diviser au maximum les intérêts immédiats des travailleurs français et étrangers qui pourraient faire front commun et il faut orienter la population vers des préoccupations « sociales » spécifiques pour détourner d'une action plus globale fondée sur une analyse économique et politique.

Jouer sur la division, c'est faire fonctionner le mécanisme de la réserve de main-d'œuvre. C'est facile, pour le patron, de répondre à l'ouvrier français qui revendique que trente immigrés attendent à la porte de l'usine, — c'est facile de faire accepter à un étranger nouvellement arrivé un salaire inférieur de 20 % à la normale, quand ce gain représente sept fois celui qu'il recevait dans son pays. Le statut juridique donné aux travailleurs étrangers en France favorise ce mécanisme : l'autorisation de travail, le plus souvent limitée dans la qualification, la durée de validité et la profession, attache l'étranger à un emploi — qu'elles qu'en soient souvent les conditions. Perdre son emploi peut signifier parfois la perte du droit de séjour en France et donc le retour au pays d'origine et à un chômage sans espoir. Par ailleurs, la fameuse loi de 1932 exclut l'emploi d'un étranger dans un poste qui serait demandé par un Français. La discrimination est donc officiellement instituée, et les espoirs de promotions d'un étranger sont réduits d'autant. Son travail s'inscrit en France sous le signe de la concurrence, concurrence truquée où le Français gagne toujours. Comment peut-il d'emblée se sentir solidaire des revendications des travailleurs français ?

Les réalisations « sociales », quand elles existent, sont un des éléments du « marché » de la main-d'œuvre. Ainsi, on entendra vanter et envier les entreprises allemandes qui, logeant les ouvriers, parviennent à attirer vers elles les immigrations les plus « rentables ». C'est pour attirer la main-d'œuvre qu'il est alors suggéré d'améliorer les conditions de vie des travailleurs migrants !

Afin d'éviter la prise de conscience d'intérêts communs entre travailleurs français et immigrés, tout est fait pour faire apparaître les problèmes de ces derniers comme une réalité « sociale » spécifique. L'existence des bidonvilles sera rarement présentée dans ses liens avec la politique d'immigration poursuivie depuis dix ans ou les insuffisances de la construction de logements sociaux. Le phénomène des « marchands de sommeil », quand on l'évoque, sert de masque aux contradictions liées à la rénovation urbaine (il s'agit le plus souvent des mêmes quartiers). On présente le travailleur migrant comme « l'étranger »... et toutes les bonnes volontés s'émeuvent.



Dans le domaine des réalisations, on assiste à une privatisation des structures d'accueil des travailleurs migrants, la négligence des pouvoirs publics et des entreprises s'accompagnant d'un encouragement aux initiatives les plus ambiguës et les plus dispersées. Le problème du financement de ces interventions sociales par l'intermédiaire du Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants, est bien connu. Ce Fonds, principalement alimenté par les allocations familiales non perçues par les immigrés (sommés qui devraient donc leur revenir) supplée aux insuffisances du Ministère de l'Équipement en matière de logement et du Ministère de l'Éducation nationale en matière d'initiation au français et d'alphabétisation... L'idée prodigieuse de ce F.A.S. a été de réussir à faire financer par les immigrés eux-mêmes les dépenses de leur accueil en France !

L'éparpillement des moyens en une multitude d'associations locales caractérise l'irresponsabilité des pouvoirs publics en matière d'action sociale. Dans une réponse du Ministère du Travail à une question de M. Maurice Coutrot (J.O. du 22-4-70), le ministre faisait état de cette multiplicité d'organismes assurant l'accueil :

— 16 antennes de services publics ou associations privées dans l'accueil « au débarquement »,

— 123 antennes de services publics ou associations privées pratiquant l'accueil-« orientation »,

— 49 organismes de services publics ou associations privées offrant un hébergement de transit ou de « dépannage ».

Cette division correspond à une politique consciente : aucune association ne devient assez puissante pour pouvoir exercer une pression sur la politique gouvernementale. Par ailleurs l'espoir d'avoir part à la « manne » du F.A.S. a permis le développement d'associations locales, animées par des bénévoles doués de préoccupations « sociales », et ayant emprunté aux travailleurs sociaux professionnels leurs pires schémas paternalistes.

Quant aux associations qui emploient des professionnels salariés, elles sont en concurrence pour les « subventions » (ce qui donne des atouts aux associations les plus conformistes ou à celles qui développent des actions de prestige au détriment des réelles priorités). Il est significatif qu'à l'occasion de l'attribution d'une subvention du F.A.S. à une association on ait cru devoir noter que cette association, ayant en divers secteurs pris position contre des mesures émanant de l'administration,

devait être « appelée à observer la réserve qui s'impose à des œuvres subventionnées » !

Les encouragements du F.A.S., ces dernières années, à différentes associations sont significatifs. Par exemple, la création d'une nouvelle association qui emploie des interprètes qu'elle met à la disposition de l'administration et des services privés est une façon d'esquiver le problème de l'équipement en interprètes des hôpitaux, agences de l'emploi, etc. La subvention donnée à une association qui sélectionne au Maroc des travailleurs marocains pour des entreprises françaises, les garantissant « sobres et travailleurs » est une subvention aux employeurs

Les actions sociales — dans une absence de volonté politique, ou plutôt dans une volonté politique d'abstention sur le plan social — ont finalement pour effet (et pour but) de disperser les forces qui pourraient se cristalliser pour faire pression.

Au-delà de ce regroupement des forces, ce qu'on veut surtout éviter, c'est l'expression et l'organisation des travailleurs migrants eux-mêmes, et la mise en question que cela représenterait pour le système dans lequel nous vivons. Jusqu'à présent, tout est fait pour écarter les travailleurs étrangers de toute forme de pouvoir et d'exercice du pouvoir : parce qu'ils sont « étrangers », on les prive même des droits d'expression des travailleurs. Les « militants » eux-mêmes, sont parfois pris au piège. Les associations multiples qui se sont créées partout en « solidarité » avec les migrants, les comités d'action divers sont truffés de militants syndicaux et politiques. Il faut noter que ce sont d'ailleurs souvent des gens qui, dans leur travail de tous les jours, ne sont pas mis en contact avec des travailleurs migrants — ou qui appartiennent à des entreprises ou des professions dont les travailleurs étrangers sont absents. Alors qu'ils ont analysé l'exploitation dont sont victimes les migrants dans leur travail, leur action s'inscrit en parallèles, car ils ne sont pas présents avec eux sur les lieux du travail. Le plus souvent, c'est à partir du problème du logement qu'ils cherchent à « mobiliser » étrangers et français.

L'ambiguïté dans laquelle ils se trouvent apparaît dans le fait que les travailleurs étrangers restent les « bénéficiaires » de l'action menée plus que les acteurs. Ou bien ces groupes tentent sur le problème du logement une mobilisation à fort contenu politique, ou bien ils cherchent à rassembler les bonnes volontés sur des critères humanitaires souvent paternalistes ou à courte vue. La mobilisation « politique » rend plus difficile la participation d'emblée des travailleurs étrangers, étant donné